



Orpi ARCEAUX IMMOBILIER SAINT SEVER

**HONORAIRES DE TRANSACTION**

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC

VENTE	MODALITES ( %, TRANCHES, FORFAIT )	A LA CHARGE
Montant toute transaction inférieure à 35000 €	<b>Forfait 3000€ TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
<b>MAISON/APPARTEMENT :</b>		
Tranches transaction de 400001€ à plus de 500000€	<b>4.5 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 320001€ à 400000€	<b>5 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 280001€ à 320000€	<b>5.5 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 230001€ à 280000€	<b>6 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 180001€ à 230000€	<b>6.5 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 150001€ à 1800000€	<b>7 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction de 100001€ à 150000€	<b>7.5 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction 50001€ à 100000€	<b>8 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
Tranches transaction 35001€ à 50000€	<b>9 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
<b>FONDS DE COMMERCE</b>	<b>10 % TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
<b>ESTIMATION ECRITE (montant par bien estimé)</b>	<b>Forfait 200€ TTC</b>	DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SELON LE MANDAT DE VENTE SIGNE
LOCATION Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06 juillet 1989, art 5)	MODALITES ( %, TRANCHES, FORFAIT )	A LA CHARGE
Honoraires Entremise et négociation	<b>Forfait 50€ TTC</b>	DU BAILLEUR
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :		
- surface du bien inférieure à 40m <sup>2</sup>	<b>2.5€ TTC/m<sup>2</sup> surface habitable</b>	→ Honoraires à la charge du bailleur → Honoraires à la charge du locataire
- surface du bien supérieur à 41m <sup>2</sup>	<b>2 € TTC/m<sup>2</sup> surface habitable</b>	→ Honoraires à la charge du bailleur → Honoraires à la charge du locataire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux <i>location vide</i>	<b>2 € TTC/m<sup>2</sup> surface habitable</b>	→ Honoraires à la charge du bailleur → Honoraires à la charge du locataire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux <i>location meublée</i>	<b>3 € TTC/m<sup>2</sup> surface habitable</b>	→ Honoraires à la charge du bailleur → Honoraires à la charge du locataire

**HONORAIRES DE GESTION**

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC

Honoraires de GESTION LOCATIVE avec garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières	<b>10.05%TTC sur toutes les sommes perçues mensuellement</b>	<b>A LA CHARGE DU BAILLEUR</b>
Vacation horaire (gestion sinistre/dégâts, déplacements)	<b>Forfait 51€ TTC de l'heure</b>	→ A la charge du bailleur selon mandat de gestion → A la charge du locataire
CESSION DE BAIL/ LOCAUX COMMERCIAUX (Honoraires de visite, de constitution du dossier)	<b>10% TTC</b>	Selon mandat signé

**GRILLE D'HONORAIRES 01/01/2021**

SUCCURSALE DE S.A.R.L HAGETMAU IMMOBILIER au capital de 7500€ – SIRET 480 755 339 00011 – A.P.E 6831Z – Dom Bancaire : CREDIT MUTUEL – MONT DE MARSAN/ N° TVA intracommunautaire FR9248075533900011 – titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20/07/1972/ Carte Professionnelle n° CPI 40012016000010317 Transactions et Gestion locative délivrée par CCI LANDES. Caisse de garantie et Assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de GALIAN-89 rue de la Boétie-PARIS 8<sup>ème</sup> N° A.ORIAS 08044569